



Métiers du social:

la grande casse!

Depuis plusieurs mois la CGT vous informe de ce qui se passe à la Direction Générale des Collectivités Locales concernant l'avenir de la filière socio-éducative. C'est en effet, la Fonction Publique Territoriale qui est chargée de « négocier » le reclassement des métiers d'Assistant de Service Social et d'Éducateur.

Disons tout de suite que les propositions de l'Administration sont de calquer les carrières sur celles des Secrétaires Administratifs, c'est à dire une intégration pure et simple dans l'espace Statutaire du B.

Comme l'ensemble des organisations syndicales de la territoriale (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC, UNSA et Autonomes) réclament la catégorie A au nom du recrutement égal à celui des infirmiers - donc au nom de l'égalité de traitement entre fonctionnaires - celles-ci sont rassemblées dans une intersyndicale active qui a élargi ses contacts avec les associations professionnelles concernées (ANAS par exemple).

Les résultats de cette négociation seront appliqués dans les 3 versants de la Fonction Publique. La délégation CGT à cette intersyndicale a donc été ouverte aux autres versants de la Fonction Publique et la CGT-PJJ y participe.

L'enjeu est d'éviter la dé-qualification que représenterait l'intégration dans le Nouvel Espace Statutaire du B. Au-delà des revendications salariales cela pose la question de la reconnaissance professionnelle et de notre autonomie dans notre quotidien.

En effet, le NES du B, est un cadre pour des corps d'exécution. C'est pour prendre compte de notre capacité d'analyse et de proposition que les CII (classements indemnitaires intermédiaires) avaient été créés - ce sont les cadres actuels des Éducateurs et des ASS. Certains sont passés dans le cadre A type (les instits devenus professeurs des écoles) d'autres des A bizarres (les infirmiers) qui perdent en plus le service actif donc la possibilité de partir en retraite à 55 ans - (comme les éducateurs PJJ).

Alors que d'autres CII intègrent la catégorie A, nous n'accepterons pas ce recul...

En effet, L'intégration dans le NES du B, signe la mort du secret professionnel pour les ASS! Un exécutant ne peut pas avoir de secret pour son chef. C'est donc le cœur même du métier qui est atteint, la position de la DPJJ sur le secret professionnel confirme ce projet.

Comment assurer un RRSE ou une IOE si nous sommes désignés comme de simples exécutants?

La cohérence de ce projet a été mise en œuvre à l'OFPPA. Hortefeux puis Besson ont fait construire un dossier de demande de réfugié selon un questionnaire fermé. Il suffisait de mettre des croix dans des cases. Ensuite, ils ont décidé que pour mettre des croix un Secrétaire Administratif suffisait et ils ont viré les ASS...

Nous ne découvrons pas que la Droite et Sarkozy haïssent le social. Qu'ils font tout pour remplacer le travail social par le contrôle en réduisant celui-ci au profit des

Montreuil, le 27 Janvier 2011.

fonctions et métiers du sécuritaires (polices municipales à la place des clubs de prévention, vidéo-surveillance à la place des médiateurs)...

Ce que nous constatons c'est que ce projet se met en place dans l'urgence!

La DGAFP vient de nous annoncer des décisions imminentes sur toute la filière médico-sociale.

La DGAFP annonce la création d'un corps interministériel d'ASS. Un autre d'infirmiers serait en préparation.

Le secrétariat général fait semblant de ne rien savoir de ce projet. Alors que la DAP annonce à la surprise du secrétariat général semble-t-il, la séparation entre Conseillers d'Insertions et de Probation (CIP) et les ASS fondé sur une séparation des postes (Un ASS ne peut muter que sur un poste d'ASS et vice-versa).

La direction de la PJJ se retranche derrière un demande de passage en A des éducateurs qu'elle porterait actuellement devant la direction de la Fonction Publique.

OR, en intégrant massivement des OP et des ATE, elle a sciemment posé des obstacles supplémentaires à ce passage en A –

OR, elle nous propose une réforme de la formation des éducateurs qui les ramène à un diplôme même pas équivalent à celui de moniteur-éducateur en IRTS. Cela ne simplifiera pas les passerelles avec les autres fonctions publiques!

OR, elle nous sort d'un chapeau une refonte du « secret professionnel » qui n'augure rien de bon...

OR, la CGT a toutes les raisons de croire que le projet déposé par la DPJJ est un artifice destiné à calmer ceux qui y croient, mais qu'il sera rejeté par la DGAFP...

Nous allons vous adresser sous peu une explication des grandes manœuvres pour la fusions des corps qui visent à réduire encore de 150 corps la Fonction Publique de l'État qui sera rassemblée en 2015 sur 230 corps.

A la CGT, nous pensons qu'il est urgent de poursuivre l'analyse de ces projets. Nous pensons aussi, que le combat se mènera à tous les niveaux, mais que si nous n'arrivons pas à faire reculer l'administration et le gouvernement dès maintenant à la Fonction Publique Territoriale (25 000 agents concernés), la bataille sera perdue dans les autres fonctions publiques .

L'intersyndicale engagée dans cette négociation doit se revoir le 31 janvier et envisager des actions contre ce projet. Il est évident que la CGT engagera les socio-éducatifs de l'État et de l'Hospitalière à se joindre au mouvement.

Ceux qui pensent que le DPJJ pourrait nous inventer un avenir différent de celui de la Territoriale se trompent ou se laisser tromper. Le sort des ASS de la PJJ sera scellé par le Premier ministre dans quelques jours... Celui des éducateurs de la PJJ le sera dans la foulée par le même niveau puisque ses services nous annoncent des décisions globales avant l'été sur toute la « filière médico-sociale » dans laquelle nous serions englobés...

Comme d'habitude, la stratégie du pouvoir d'allumer tous les feux en même temps est à l'œuvre... l'Emploi, les statuts, les salaires, la retraite, les missions et on y ajoutera les élections professionnelles en octobre pour faire bonne mesure...

Comme toujours pour la CGT, la priorité sera de porter les revendications et de faire converger les luttes qui se construisent avec l'ensemble des personnels de la filière socio-éducative des autres fonctions publiques...